

# Communiqué de presse

## 10.01.17



## Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : l'ADEME Ile-de-France présente les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt

Lancé le 21 juin 2016 et porté par l'ADEME Ile-de-France, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « du PCET au PCAET » souhaite accompagner les démarches innovantes et transversales des collectivités par la mise à disposition de financement de projets ambitieux. L'ADEME Ile-de-France présente aujourd'hui ses sept lauréats.

### Sept territoires lauréats accompagnés par l'ADEME Ile-de-France

7 lauréats ont été sélectionnés pour être accompagnés par l'ADEME Ile-de-France

- La communauté d'Agglomération Cergy Pontoise
- La communauté d'Agglomération Cœur Essonne Agglomération
- L'Etablissement Public Territorial Est Ensemble
- L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir
- La communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- La communauté d'Agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines
- La Ville de Paris

Ces lauréats bénéficieront d'un accompagnement technique et financier de la part de l'ADEME Ile-de-France.

La Ville de Paris et l'Etablissement public territorial Est-Ensemble seront accompagnés par l'ADEME dans le cadre d'un **Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat (COTEC) d'une durée de 3 ans fixant des objectifs et les résultats à atteindre, les moyens à engager ainsi que les conditions et modalités d'évaluation.**

La communauté d'Agglomération Cergy Pontoise, la communauté d'Agglomération Cœur Essonne Agglomération, l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir, la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, la communauté d'Agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines **seront accompagnés par l'ADEME dans le cadre d'un accord partenarial d'une durée de 3 ans qui cible des actions ambitieuses et innovantes qui ont retenu l'attention de l'ADEME.**

### Une seconde session de cet AMI pour poursuivre les efforts de transition des territoires déjà engagés

Cet AMI s'adresse aux territoires qui souhaitent :

- amplifier et consolider leur démarche Air Climat Energie déjà engagée,
- concrétiser leur stratégie PCAET autour d'actions prioritaires identifiées avec des résultats mesurables à court et moyen termes,
- intégrer à leur démarche transversale PCAET des approches opérationnelles et innovantes.

La première session s'est close le 15 novembre. Le jury s'est tenu le 2 décembre. Les candidats à la deuxième session ont jusqu'au **27 mars 12h** pour déposer leur dossier.

## La démarche Cit'ergie, un label complémentaire au PCAET

Cit'ergie est un **label d'excellence distinguant la performance des meilleures politiques et actions "air-énergie-climat"**. Il s'agit d'une démarche nationale, inspirée du dispositif européen European Energy Award, qui facilite le management de l'énergie. C'est une démarche progressive d'amélioration continue dédiée aux communes et intercommunalités.

Les objectifs de cette démarche sont :

- organiser la gouvernance de la politique climat-air-énergie ;
- se doter d'un programme pluriannuel cohérent avec les objectifs adoptés ;
- suivre et piloter l'avancement du programme d'actions proposé.

Cette **approche globale** couvre l'ensemble de la sphère d'influence des collectivités grâce à un catalogue de 79 actions regroupés dans 6 domaines : Développement territorial, Patrimoine de la collectivité, Approvisionnement énergie-eau-assainissement-déchets, Mobilité, Organisation interne, Communication et coopération.

**Plusieurs lauréats se lanceront dans la démarche Cit'ergie qui s'inscrira en cohérence avec leur PCAET et viendra faciliter leur mise en œuvre.**

### Service de presse ADEME

Marion RUNGETTE – 01 58 47 88 79 – [marion.rungette@havas.com](mailto:marion.rungette@havas.com)

---

#### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) et [www.ademe.fr/ile-de-france](http://www.ademe.fr/ile-de-france)